

sujette aux ravages des incendies. Le sénat s'est occupé des moyens d'en prévenir la fréquence & les suites, & il vient, par un décret, de désigner seize postes où l'on entretiendra aux frais du gouvernement un nombre de pompes proportionné à l'étendue du quartier où elles seront placées. Chaque poste sera gardé par douze ouvriers de l'arsenal qui feront le service des pompes. Les incendies seront annoncés par le tintement des cloches les plus voisines; & pour éviter à cet égard toute équivoque, les sonneries, sous quelque prétexte qu'elles aient été introduites, seront prohibées une heure après le coucher du Soleil.

Le sénat a enfin terminé l'affaire du chevalier Pierre Quirini, accusé de quelques malversations dans l'exercice de sa charge de provéditeur-général du Levant. Il a condamné ce noble, détenu depuis quatre ans & demi au château de St. André, à garder encore prison pendant trois ans. ----- En conséquence de la résolution, prise il y a peu d'années, d'admettre à certaine époque quelques familles nobles de Terre-ferme dans le corps de la noblesse vénitienne, le grand-conseil vient d'y agréger le comte Ottavio Trento de Vicence & Mr. Antonio Panciera des comtes di Zoppola du Frioul, ainsi que leurs descendans. --- Par un décret du sénat, publié récemment, il a été défendu à la nation juive d'affermir les gabelles ou autres impôts quelconques, ou même d'être intéressée dans ces fermes directement ou indirectement,